

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATION DE SERVICE

Préambule :

Maryline AUDOU,

Géraldine CANAVAGGIO,

Anne GHIGINI.

Ces trois praticiennes expertes du bien-être sont désignées ci-après : intervenantes organisatrices.

Art. 1 – Champ d’application

Les présentes Conditions Générales de Vente s’appliquent à la prestation pratique bien-être « Immersion Sensorielle Nature - Parenthèse Bien-Être », exécutée par Maryline AUDOU, Géraldine CANAVAGGIO et Anne GHIGINI.

Art. 2 - Date d’exécution

La prestation se déroule du vendredi 02 juin 2023 17h au dimanche 04 juin 2023 17h.

Art. 3 – Nombre de participants à la prestation

Entre 8 et 16 participants selon le nombre d’inscription effective.

Les prestations proposées sont soumises à un nombre minimum de participants fixé à huit et un maximum fixé à seize.

Art. 4 - Prix de vente et modalités de paiement

Le prix de vente est de 245€ (deux cent quarante-cinq euros) (non soumis à la TVA) pour le stage bien-être. L’hébergement en pension complète, taxe de séjour incluse est de 135,20€ (cent trente-cinq euros et vingt centimes) à régler directement auprès de l’hébergeur au terme du séjour, dans l’éventualité où vous choisiriez, pour des raisons de commodité, ce mode d’hébergement. Soit un total tout compris, à titre indicatif, de 380€ (trois cent quatre-vingts euros) par personne avec l’hébergement en pension complète suggéré (2 petits déjeuners, 2 pique-niques du midi, 2 repas du soir) dans le gîte « Auberge des Écrins », avec taxes et les activités inscrites au programme. Les prix affichés sont par personne pour le séjour sur la base de l’occupation de chambres à lits simples de 2 couchages ou 4 couchages, avec sanitaires privatifs. La répartition des chambres se fera selon des caractéristiques du groupe (famille / amis / couple / femmes / hommes).

Pour les personnes ne désirant pas choisir le mode d'hébergement suggéré, le tarif est de 245€ (deux cent quarante-cinq euros) pour la participation aux deux journées bien-être avec le pique-nique du midi non compris (possibilité de réserver un pique-nique à l'auberge tarif 12€, nous le signaler à l'inscription).

La participation à une seule journée est de 125€ (cent vingt-cinq euros) par personne, pique-nique non compris (possibilité de réserver un pique-nique à l'auberge tarif 12€, nous le signaler à l'inscription).

Les prix ne comprennent pas l'ensemble des dépenses liées aux déplacements des bénéficiaires ainsi que l'ensemble des dépenses à caractère personnel ou accessoires à la prestation.

Le paiement des prestations peut s'effectuer par chèque, espèces ou virement bancaire.

L'inscription du participant au stage ne sera effective et n'engagera les intervenantes organisatrices qu'après la confirmation adressée au participant par courrier électronique.

Art. 5 – Engagement du participant

Le participant déclare être majeur et avoir consulté et accepté les présentes Conditions Générales de Vente.

La signature de la fiche d'inscription comprenant les engagements de participation et la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'acceptation pleine et entière et l'adhésion sans réserve du participant aux présentes Conditions Générales de Vente.

Aucune contestation concernant le prix du stage ne pourra être prise en considération après la validation de la réservation.

Le participant, en contrepartie de la prestation « Immersion Sensorielle Nature - Parenthèse Bien-Être » réalisée, s'engage à verser le paiement à l'inscription en fonction de la formule choisie. Le participant accepte le fait qu'il s'agit de tarifs forfaitaires comprenant les prestations bien-être dont les prix ne peuvent être détaillés et devra avoir réglé la totalité du paiement au plus tard le vendredi 05 mai 2023.

Le participant s'engage en contrepartie de l'hébergement et autres prestations de restaurations à régler son paiement à l'Auberge des Écrins, en fonction de son choix de réservation, au plus tard au terme de son séjour, soit le dimanche 04 juin 2023 17h.

Le participant devra se conformer aux règles de bonnes conduites énumérées en début de séjour et respecter la charte du groupe.

Les intervenantes organisatrices attirent l'attention du participant sur la nécessité de s'enquérir, avant la réservation de la prestation, de l'aptitude à en bénéficier en prenant toutes les précautions que leur état de santé impose, de sorte que la responsabilité des intervenantes organisatrices du stage ne saurait être engagée en cas d'incident ou d'accident.

Le participant doit informer les intervenantes organisatrices dans la fiche d'inscription /

réserve, de toutes particularités le concernant susceptibles d'affecter le bon déroulement du stage ou de demander une adaptation particulière (régime alimentaire spécifique, allergies etc.).

Art. 6 – Engagement des intervenantes organisatrices

Les intervenantes organisatrices s'engagent à réaliser la prestation « Immersion Sensorielle Nature - Parenthèse Bien-Être » et à respecter l'éthique et les prescriptions déontologiques attachées à la pratique de leur profession.

1. **Confidentialité** : Les intervenantes organisatrices s'astreignent au secret professionnel, dès lors que les échanges sont strictement confidentiels.
2. **Respect des personnes** : Les intervenantes organisatrices s'engagent au respect du participant, de sa personne et de ses choix. Conscient de sa position, les intervenantes organisatrices s'interdisent d'exercer tout abus d'influence de quelque nature que ce soit.
3. **Obligation de moyens et non de résultats** : Les intervenantes organisatrices s'engagent à mobiliser le maximum de moyens vers l'atteinte de l'objectif ressourcement bien-être. Toutefois les activités proposées n'ont aucun caractère obligatoire et seul le participant a la responsabilité de sa mise en œuvre, sans que les intervenantes organisatrices puissent en être tenues pour responsable en cas de non atteinte de l'objectif.

Les intervenantes organisatrices se réservent le droit d'annuler la réservation si cette dernière n'est pas réglée au plus tard le 05 mai 2023.

Art. 7 – Annulation, rétractation ou modification

Délais de rétractation de la part du participant : Le participant peut se rétracter au plus tard le 05 mai 2023 et récupérer son paiement. Passé cette date le paiement sera perdu et non restitué au participant.

Vous trouverez un formulaire type de rétractation sur le lien : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R38397>.

Toute demande de rétractation ou d'annulation de réservation devra être adressée par mail à Maryline AUDOU à l'adresse suivante : mygreenaltitude@gmail.com pour être prise en compte.

Les intervenantes organisatrices ont la possibilité, au plus tard le 07 mai 2023 de modifier ou d'annuler la prestation pour les motifs suivants : insuffisance de participants (minimum 8 personnes) ou empêchement d'exécuter la prestation en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables.

En cas de non atteinte du nombre minimum de participants, comme en cas d'indisponibilité de tout ou partie des prestations réservées, le participant en sera immédiatement informé par courriel ou téléphone et sa demande de réservation sera considérée comme caduque. Dans cette hypothèse, l'ensemble des sommes versées par le participant pour sa réservation lui seront remboursées. Il ne pourra prétendre à aucun dédommagement supplémentaire.

Art. 8 – Assurances

Aucune assurance n'est comprise par défaut dans les prestations proposées par les intervenantes organisatrices en dehors de leurs assurances RC Pro. Chaque participant doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

Art. 9 – Données collectées

Les intervenantes organisatrices s'engagent à conserver seulement les numéros de téléphone et les adresses mail des participants à des fins d'information sur les événements à venir.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, le participant doit explicitement accepter dans la fiche d'inscription / réservation que les captations, où il apparaît, soient utilisées, exploitées et diffusées par les trois intervenantes organisatrices du stage dans le cadre de leurs activités auprès de leurs différents publics, notamment sur les réseaux sociaux, ainsi que sous toute forme et sur tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, pour une durée illimitée, intégralement ou par extraits. Les visages seront cachés ou floutés sur demande écrite du participant dans la fiche d'inscription.

Art. 10 – Litiges et tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal judiciaire de Gap, Hautes Alpes.

Qui sommes-nous ?

Maryline AUDOU, 50 ans, praticienne en relaxologie, bains de forêt et bains de nature thématiques, coach en psychologie positive, énergéticienne - Reiki et animatrice d'ateliers bien-être, exerçant sous le statut d'auto-entrepreneur, domiciliée au 263 route des Tourrens – 05170 Orcières – N° SIRET 39150451100059 – Assurance RC Pro : MAIF N° 7612346J

Géraldine CANAVAGGIO, 54 ans, coach remise en forme et bien-être, praticienne en communication relationnelle, praticienne en massage ayurvédique et Suédois, exerçant sous le statut d'auto-entrepreneur, domiciliée au 122 rue du Commandant Roland, résidence la Cadenelle, Bat le Luynes – 13008 Marseille - N° SIRET 80360391900017 - Assurance RC Pro : HISCOX N° HSXPM310017836

Anne GHIGINI, 57 ans, coach certifiée, praticienne en hypnose ericksonienne, PNL - Programmation Neuro-Linguistique, EFT - Emotional Freedom Technique et ennéagramme, TPV – Théorie Polyvagale et énergéticienne soin Reiki Usui, exerçant sous le statut d'auto-entrepreneur, domiciliée au 1294 D113 – 13170 Les Pennes Mirabeau – N° SIRET : 881 233 191 00017 – Assurance RC Pro : MAIF N° 7469739A